

CONTRAT DE LOCATION DE VACANCES

Bonjour, vous trouverez ci-dessous un formulaire que vous pouvez remplir imprimer puis remplir de façon manuscrite et nous retourner par :

- mail : michel@berberian.fr
- La Poste à l'adresse ci-dessous.

Location du : **SAMEDI** / / 2015 à partir de 14 H, au **SAMEDI** / / 2015 avant 11 H

Nombre : Adultes : _____ Enfants : _____

Entre les soussignés :

MR ET MME BERBERIAN
demeurant : 5 RUE BOURG RIANT 30210 VERS-PONT DU GARD - FRANCE
N° de téléphone : 06 86 74 58 14, ci-après désignés le propriétaire,

et

M.: _____ email : _____

Demeurant à : _____

Ville : _____ CP : _____

Pays : _____ N° de téléphone : _____

ci-après désignés le locataire.

Désignation :

La location porte sur un meublé situé au :
5 RUE BOURG RIANT, 30210 VERS-PONT DU GARD - FRANCE
La location est prévu pour 4 ou 5 personnes maximum. Adultes et enfants jusqu'à 12 ans.

Durée :

La location est consentie pour les dates et heures mentionnées ci-dessus.

Le loyer :

Le montant de la location est de **600 euros par semaine, linge fourni par nos soins** ((draps + linge toilette).

Charges comprises.

Au cas où le nombre serait dépassé, un supplément sera facturé au jour ou par nuit supplémentaire : 80 euros par enfant et 100 euros par adulte. Les animaux ne seront pas tolérés dans la location.

Acompte :

Un acompte sera versé dès réception du contrat, d'un montant de représentant **25% du prix de la location**.

Il est convenu qu'en cas de désistement du locataire :

- à plus d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire perd l'acompte versé,
- à moins d'un mois d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire versera en outre la différence entre l'acompte et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.
- Le solde sera versé au plus tard 30 jours avant l'entrée des lieux.

Dans le cas contraire, le propriétaire disposera à nouveau des locaux sans avoir à rembourser le montant de l'acompte versé.

- Qu'en cas de désistement du bailleur :

Dans les sept jours suivant le désistement, il est tenu de verser le double de l'acompte au locataire.

Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie sera levé le jour de la prise de la possession des lieux d'un montant de **200 euros** pour une location d'une semaine, ou à 20% du prix de la location en cas de location de plus d'une semaine. Il sera

restitué le jour du départ ou au plus tard 1 mois après le départ du locataire sauf en cas de retenue.

Le dépôt de garantie ne doit pas être considéré par le locataire comme une participation au paiement du loyer. Il sert en cas de dégradations commises par le locataire.

Si le montant des pertes excède le montant de ce dépôt, le locataire s'engage à régler le préjudice après l'inventaire de sortie. Le propriétaire s'engage à justifier du montant nécessaire à la remise en état du logement. En cas de non-règlement amiable, c'est le tribunal d'instance du lieu de situation de la location qui est compétent.

Si un retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le preneur, le bailleur pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le preneur.

Taxe de séjour

La Taxe de séjour est de 1,26 euros par jour et par adulte.

Etat des lieux-inventaire

Un état des lieux et un inventaire seront établis contradictoirement à l'arrivée et à la sortie du locataire.

Les conditions générales

La présente location est faite aux charges et conditions que le preneur s'oblige à exécuter :

1. Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter " en bon père de famille " et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille.
2. n'occuper les lieux que bourgeoisement, l'exercice de toute profession étant interdite, le preneur reconnaissant que les locaux faisant l'objet du présent contrat ne lui sont loués qu'à titre de résidence provisoire et de plaisance ;
3. à ne pas amener des personnes supplémentaires sans l'autorisation du bailleur ;
4. à ne pas sous louer le logement ;
5. Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au preneur à son départ, le prix du nettoyage des locaux loués (fixé forfaitairement à 60 euros), la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc. ...
6. à s'assurer contre les risques locatifs tels que le vol, l'incendie, les dégâts des eaux et les recours des voisins et faire assurer le mobilier donné en location.

Fait à _____, le _____

Signature du locataire :

(précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")

Signature du loueur :

ETAT DESCRIPTIF

Adresse du lieu loué :

5 RUE BOURG RIANT 30210 VERS-PONT DU GARD - FRANCE

Type de location : Appartement entièrement indépendant, entrée par le jardin sans contact avec le propriétaire. En rez-de-chaussée avec terrasse et jardin.

Année de construction : environ 1730 rénové en 1998 et 2014.

Surface habitable : environ 45 m²

Exposition : Est

Détails des pièces et équipements :

1 grande chambre avec lit double, penderie, commode,

1 salle d'eau, douche – wc

1 grand salon, salle à manger, table et chaises, literie,

1 cuisine équipée : plaque électrique, micro-ondes, frigidaire, congélateur, cafetière, bouilloire électrique

1 terrasse et un jardin d'environ 100 m² avec table en bois, chaises d'extérieur, chaises relaxe

Chauffage inclus : oui

Linge de maison fourni par nos soins : oui non

Option de ménage par nos soins à la fin du séjour (60 €) : oui non

Situation de la location par rapport aux principaux équipements :

Vers-Pont du Gard, petite commune située à 10 Km d'Uzès, à 3,5 Km du Pont du Gard (balade facile à pied). A 30 Km d'Avignon et de Nîmes.

La maison est située au cœur du village, tous commerces à 1 mn à pied : boulangerie, supérette, presse, pharmacie, La poste, petits restaurants dans le village.

En voiture : Autoroute A9, sortie REMOULINS, prendre la direction d'Uzès. Après le Pont du Gard, au rond point suivant, prendre à droite la direction "VERS". Le village est à 1 Km.

Gares SNCF : Avignon, Nîmes (même distance comptez 20 à 30 mn de trajet)

Aéroports : Marseille (1 heure 30 mn), Montpellier, (1 heure)

Hôpitaux : Uzès, Nîmes, Avignon, Montpellier.